

BILAN DE COMPETENCES

Envie d'entreprendre



EXPLOREZ VOTRE TERRITOIRE PROFESSIONNEL



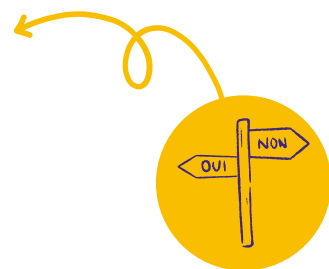
Bilan de compétences

"Envie d'entreprendre"

Un parcours professionnel se cartographie : situation actuelle, point de départ, destination, voie rêvée... Selon nous, une carrière est davantage une zone d'exploration qu'une ligne allant dans une seule direction.
Chez Pépité, devenez explorateur de votre carrière !

Les enjeux

- Explorer l'étendue des possibles, repousser les frontières du salariat
- Réaliser un diagnostic du parcours professionnel
- Dévoiler son potentiel d'entrepreneur
- Identifier son mode d'exploration en tant qu'entrepreneur
- Ouvrir de nouvelles voies, dessiner des virages en phase avec sa personnalité
- Donner vie à son projet entrepreneurial



Objectifs

- Identifier les **ressources mobilisables** : aptitudes professionnelles, savoir-être, savoir-faire, compétences techniques, intérêts professionnels, motivations & valeurs.
- Identifier les aires de mobilité pour exploiter ses **compétences transférables** à l'entrepreneuriat.
- Identifier un **projet entrepreneurial** en adéquation avec son profil et en considérant les paramètres extérieurs.



Le bilan de compétences est réalisé par des experts de l'orientation professionnelle.
Vous pouvez retrouver le profil de nos experts sur notre site www.pepите-sc.com.

Cadre réglementaire du bilan de compétences :

Le bilan de compétences est une démarche réglementée par le Code du Travail dont notamment les articles R.6322-35, R.6322-36, R.6322-37 et R.6322-38. L'encadrement légal vise avant tout à protéger le bénéficiaire. Comme le précise l'article L.6313-10 du Code du Travail, le bilan de compétences a pour objet de « permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ».

Modalités

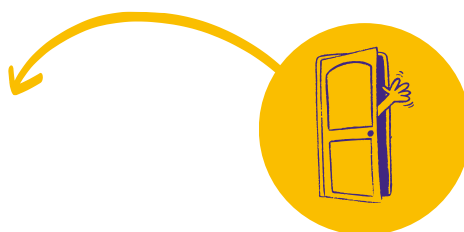
Le bilan de compétences peut se réaliser en présentiel, à distance ou en mixant les deux approches. Si l'accompagnement se déroule en présentiel, le lieu de réalisation sera déterminé en fonction de vos préférences et/ou de votre lieu d'habitation.

Les séances du bilan de compétences sont planifiées en amont, en fonction de vos disponibilités. Nous élaborons un planning prévisionnel de **12 heures d'entretien individuel** (réparties sur **8 séances**) avec généralement 1 séance par semaine. Ce planning peut être ajusté en fonction de vos besoins et de vos contraintes personnelles ou professionnelles. Si la situation le nécessite, le planning peut être modifié au cours du bilan de compétences.

Du travail personnel est à prévoir entre chaque séance (tests, documents de réflexion à compléter, recherche sur les métiers, enquêtes métiers...).

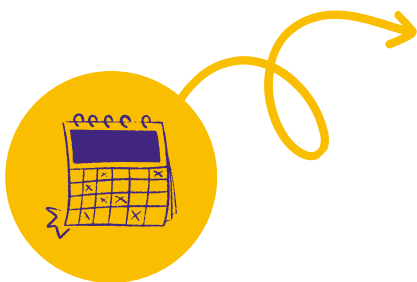
Accessibilité

Nous disposons de différents sites pouvant accueillir des personnes à mobilité réduite. Pour toute autre situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter afin que nous étudions ensemble comment vous accueillir de façon optimale ou vous proposer une alternative.



Délais d'accès

Nous vous proposons un premier rendez-vous sous 7 jours après votre prise de contact (en fonction de vos disponibilités), afin d'analyser votre demande et vos attentes. Ce premier rendez-vous est gratuit et sans engagement. A l'issue de ce rendez-vous, le bilan pourra se poursuivre dès réception de l'accord de prise en charge ou dès signature de la convention de la prestation, selon le mode de financement choisi.



Financement

Le bilan de compétences peut-être financé partiellement par votre **CPF** (Compte Personnel de Formation). Il existe également d'autres solutions de financement. Nous sommes à votre disposition pour vous guider dans votre choix en fonction de votre situation (salariat, profession libérale, demandeur d'emploi, agent de la fonction publique...).

Notre organisme est certifié QUALIOPI au titre de la catégorie : bilan de compétences.

01 PHASE PRÉLIMINAIRE

Phase définie dans l'Article L. 6313-1 du code du travail.

Lors de ce premier échange, le futur explorateur expose sa demande et ses attentes à l'expert qui l'accompagnera tout au long de son bilan.

Les objectifs - phase 1

- Analyser la demande et les besoins de l'explorateur.
- Déterminer le format le plus adapté à sa situation et ses besoins.
- Définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.

Modalités : Entretien individuel sans frais, ni engagement.

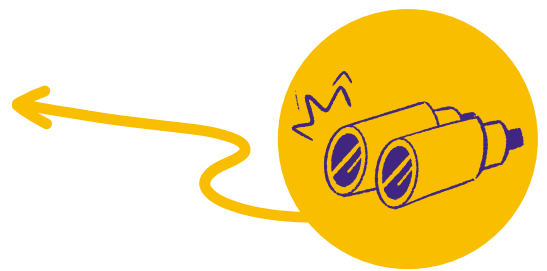


02 PHASE D'INVESTIGATION

Phase définie dans l'Article L. 6313-4 du code du travail.

Les objectifs - phase 2

- Approfondir la connaissance de soi.
- Analyser les motivations et intérêts professionnels et personnels.
- Identifier les compétences, les aptitudes professionnelles et personnelles.
- Étudier la transférabilité des compétences et des acquis professionnels.
- Construire un projet entrepreneurial, en vérifier la pertinence puis élaborer une ou plusieurs alternatives.





Les étapes - phase 2

Pépité sc vous aide à
identifier les chemins à
emprunter

01 LE BILAN PERSONNEL

- Auto-évaluation de sa personnalité et investigation auprès de l'entourage personnel et professionnel.
- Identification de son profil d'entrepreneur.
- Distinguer ses leviers motivationnels profonds.
- Déterminer ses points d'appui et ses axes d'amélioration.

Modalités : entretiens individuels, questionnaires sur la personnalité, documents de réflexion et de formalisation.

LE BILAN PROFESSIONNEL

- Analyse de l'activité.
- Élaboration du passeport de compétences.
- Étude de la transférabilité des compétences et des acquis professionnels.

Modalités : entretiens individuels, étude des fiches métiers...

03 LE BILAN DES INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

Identification des intérêts professionnels et des motivations à entreprendre.

Modalités : entretiens individuels, questionnaires & travail de formalisation.

ÉLABORATION D'UN PROJET PROFESSIONNEL

- Travail approfondi sur le projet entrepreneurial.
- Réalisation d'entretiens conseils et d'enquêtes métiers auprès d'entrepreneurs.
- Élaboration d'un projet professionnel (une ou plusieurs alternatives).

Modalités : entretiens individuels, recherche METIERS & investigation terrain.

04

03 PHASE DE CONCLUSION

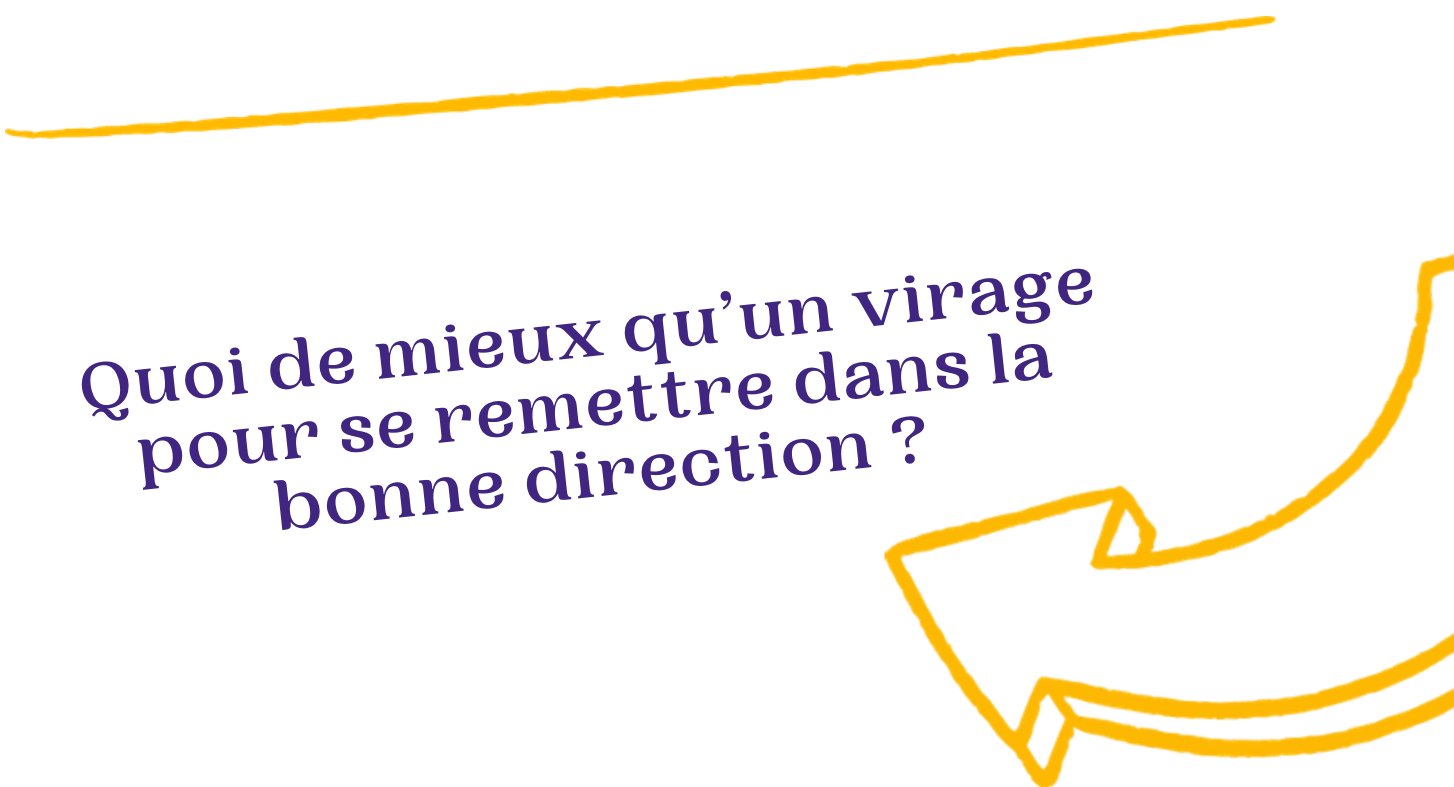
Phase définie dans l'Article L. 6313-1 du code du travail.

Les objectifs - phase 3

- S'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation.
- Recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels.
- Prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi à 6 mois avec son expert en bilan de compétences.

La phase de conclusion se termine par la présentation d'un **document de synthèse** qui reprend les résultats du bilan. Ces résultats sont la **seule propriété de l'explorateur**. Ils ne peuvent donc être communiqués à un tiers qu'avec son accord.

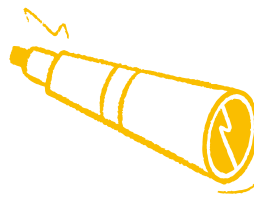
Modalités : entretiens individuels, travail d'appropriation et de formalisation.



Quoi de mieux qu'un virage
pour se remettre dans la
bonne direction ?

Le suivi

Un questionnaire vous sera envoyé par mail 6 mois après la fin de votre bilan. Ce questionnaire a pour but de faire un point sur la mise en œuvre du projet professionnel identifié lors du bilan. En parallèle de ce questionnaire, il vous est proposé de fixer un entretien individuel de suivi avec la personne en charge de votre accompagnement, en face à face ou à distance.



Méthodologie

La méthodologie du bilan de compétences a été élaborée par des professionnels de l'orientation et des psychologues du travail. Nous avons à cœur de faire évoluer nos pratiques afin de répondre au mieux aux besoins de nos explorateurs.

Nous nous inscrivons ainsi dans une **démarche d'amélioration continue** : veille sur les outils et les approches pédagogiques, remise en question régulière des méthodes de travail, échanges de pratiques, formations, etc.



Tarif de l'intervention

Tarif : 1 900 € net de taxe (TVA non applicable selon l'art. 261.4.4 a du CGI).

**Une carrière est une quête.
Laissez-nous vous guider dans la vôtre !**

Organisme de formation enregistré sous le n° 72 33 08 629 33.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Notre organisme est certifié QUALIOPF au titre de la catégorie : bilan de compétences.

